Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_07-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

N° DEL2026_07_07

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 30 octobre 2026
OBJET : **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines et du Comité Social Territorial, respectivement les 2 et 3 novembre 2026,

Considérant qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications au tableau des emplois et des effectifs, afin notamment d'ajuster la durée hebdomadaire de certains postes et de prendre en compte le départ à la retraite d'un agent, dont les missions sont réaffectées à des agents en poste,

Considérant que les modifications, suppressions et créations de postes sont annexées à la présente

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_07-DE

délibération ; qu'elles concernent des agents d'animation, d'accueil périscolaire et d'hygiène des locaux, deux enseignants de l'école de musique et un agent de surveillance de la voie publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **MODIFIE LES POSTES LISTES EN ANNEXE, DES LORS QUE LES MODIFICATIONS DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE ONT UNE INCIDENCE INFERIEURE A 10%,**
- **SUPPRIME LES POSTES LISTES EN ANNEXE ET DE CREER LES NOUVEAUX POSTES CORRESPONDANTS, AFIN DE TENIR COMPTE D'UNE MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUPERIEURE A 10%,**
- **MODIFIE LE POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (PM2) AFIN DE L'OUVRIR A LA FILIERE ADMINISTRATIVE.**
- **APPROUVE LES MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS TELLES QU'ANNEXEES, APPLICABLES AU 5 NOVEMBRE 2026.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER
56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 17 NOV. 2026